

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Centre d'Économie Sociale

**LE TROISIÈME SECTEUR EN EUROPE :
UN APERÇU DES EFFORTS CONCEPTUELS ET STATISTIQUES**

Jacques DEFOURNY et Sybille MERTENS

Juin 1999

I. Introduction

C'est au milieu des années 70 qu'a commencé à se forger l'idée d'un troisième secteur composé des entreprises et organisations qui n'appartiennent ni au secteur privé classique ni au secteur public. Certes celles-ci étaient déjà très présentes dans de nombreuses branches d'activités (santé, éducation, culture, action sociale, loisirs, etc.) et faisaient déjà l'objet de travaux scientifiques ou de politiques publiques spécifiques. Mais l'agrégation de l'ensemble de ces entités et les constructions conceptuelles pour justifier un tel rassemblement sont seulement apparues il y a une bonne vingtaine d'années.

Aux États-Unis, ce sont surtout les travaux de la Files Commission et, en 1976, le lancement à l'Université de Yale du "*Program on Nonprofit Organizations*" impliquant 150 chercheurs, qui ont marqué un saut décisif dans la conceptualisation des *nonprofit organizations (NPO)* et du *nonprofit sector*.

En Europe, la variété des contextes nationaux sur les plans socio-politique, culturel et économique n'a pas permis une prise de conscience aussi nette et rapide de l'existence d'un troisième secteur. Cependant, les réalités économiques qui ont été progressivement perçues à travers cette grille de lecture étaient déjà très importantes dans la plupart des pays. De plus, elles étaient ancrées dans des traditions solides et anciennes : des organisations de type mutualiste et de type coopératif existaient un peu partout depuis plus d'un siècle tandis que les initiatives économiques de type associatif se multipliaient elles aussi depuis longtemps.

En fait, sans nier que les perceptions du grand public restent très marquées par les contextes historiques propres à chaque pays, on peut affirmer que deux conceptualisations du troisième secteur se sont progressivement diffusées en Europe en étant accompagnées de travaux statistiques visant à quantifier le poids économique de celui-ci : l'une s'appuie sur l'approche américaine du "*nonprofit sector*"; l'autre, d'origine française, a forgé le concept d'économie sociale pour rassembler les coopératives, les mutualités et les associations (auxquelles on ajoute de plus en plus souvent les fondations). Bien que la première a le grand avantage d'être véhiculée par la langue anglaise, la seconde a trouvé un écho sans cesse croissant et est de mieux en mieux relayée par les institutions de l'Union Européenne : il existe depuis longtemps un intergroupe "économie sociale" au sein du Comité Économique et Social du Parlement Européen, une Unité "économie sociale" a été créée il y a une dizaine d'années au sein de la DG XXIII de la Commission Européenne, un Comité Consultatif des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations a été récemment institutionnalisé auprès des instances de l'Union Européenne, les programmes

d'action et les décisions du Conseil des Ministres européens font de plus en plus référence à l'économie sociale ¹, etc.

D'autres constructions théoriques du troisième secteur ont aussi été développées et ont trouvé un écho au niveau international. C'est surtout le cas des approches visant une représentation tripolaire de l'économie où les trois pôles figurent tantôt des catégories d'agents (entreprises privées, État et ménages) ², tantôt des logiques ou modes de régulation des échanges (marché, redistribution publique et réciprocité) ³, qui eux-mêmes renvoient à des catégories de ressources (marchandes, non marchandes, ou non monétaires). Dans ce genre de représentation, le troisième secteur est plutôt vu comme un espace intermédiaire combinant différents pôles. Par leur souplesse, de telles approches pourraient contribuer à rapprocher les conceptions "*nonprofit sector*" et "économie sociale" mais aussi à mieux tenir compte des spécificités propres aux autres sensibilités et traditions scandinaves et germaniques.

Toutefois, dans la suite de notre analyse, nous ne ferons plus référence à cette dernière catégorie d'approches conceptuelles parce qu'elle n'a pas engendré des efforts d'appréhension quantitative du troisième secteur, comparables à ceux qui ont été consentis dans les courants "*nonprofit*" et "économie sociale".

En fait, quelques travaux statistiques ont été réalisés dès la fin des années 70, mais ils ne dépassaient généralement pas les frontières d'un pays (États-Unis, Royaume-Uni, France,...). Il a fallu attendre la fin des années 80 pour voir s'organiser à l'échelle internationale de vastes travaux comparatifs sur l'ensemble du troisième secteur. Ce sont ces travaux que nous voulons ici brièvement passer en revue tout en rappelant leurs bases conceptuelles. Dans les deux premières sections, nous nous pencherons successivement sur le concept d'économie sociale et sur les travaux statistiques qui y sont liés à l'échelle européenne. Ensuite, dans les deux suivantes, nous préciserons le concept de "*nonprofit sector*" et nous évoquerons les recherches empiriques récentes qui ont visé à améliorer sa connaissance quantitative. Enfin, nous verrons comment le troisième secteur est actuellement impossible à appréhender dans les comptabilités nationales et quelles perspectives existent de le voir mieux pris en compte par les appareils statistiques officiels.

¹ A titre d'exemple, le Sommet du Luxembourg sur l'emploi en novembre 1997 recommandait "d'exploiter les possibilités offertes par la création d'emplois dans l'économie sociale". Dans cette perspective, tous les plans nationaux pour l'emploi doivent adopter un certain nombre d'axes communs parmi lesquels la promotion de l'économie sociale.

² Evers (1995) et Pestoff (1992).

³ Laville (1994).

I. Le concept d'économie sociale

Tous les travaux statistiques sur l'économie sociale se sont appuyés sur une représentation de celle-ci en trois grandes "composantes". C'est ce qu'on peut appeler l'approche juridico-institutionnelle de l'économie sociale à laquelle on combine généralement une approche normative ou éthique qui définit les quelques traits essentiels communs à ces différentes composantes.

L'approche juridico-institutionnelle

Dans la plupart des pays industrialisés, il est possible de regrouper les entreprises et organisations du troisième secteur en trois grandes catégories : les entreprises coopératives, les sociétés mutualistes et les organisations, à statuts juridiques très variables selon les pays, que l'on peut rassembler sous le vocable générique d'associations. Cette première approche est ancrée très concrètement dans l'histoire : ce sont là des formes d'organisation qui ont progressivement été reconnues par la loi pour des activités basées sur la libre association des membres et qui, pendant une large part du XIXe siècle, sont restées informelles et parfois même clandestines.

Si cette manière de cerner l'économie sociale s'est d'abord forgée en France, sa pertinence va bien au-delà des frontières de ce pays puisque l'on retrouve pratiquement partout les trois composantes principales de l'économie sociale :

1. Les *entreprises de type coopératif* : le projet des "Pionniers de Rochdale"⁴ s'est rapidement internationalisé et il se décline aujourd'hui sous toutes les latitudes⁵. De plus, la coopération est devenue un grand arbre dont les branches ne cessent de se ramifier : coopératives agricoles, coopératives d'épargne et de crédit, coopératives de consommation, coopératives d'assurance, coopératives de distribution, coopératives de travailleurs, coopératives d'habitation, coopératives sociales, etc.

On peut aussi rattacher à cette première composante de l'économie sociale différents types d'initiatives qui n'ont pas un statut ou un label explicitement coopératif mais se réfèrent à peu près aux mêmes règles et pratiques. C'est particulièrement vrai dans les pays en développement mais aussi dans les pays industrialisés où certaines entreprises, non

⁴ La "Société des Équitables Pionniers de Rochdale" fut fondée en 1844 près de Manchester par un groupe de tisserands qui laissa, par ses statuts, la première expression des principes qui, bien que révisés depuis, continuent d'inspirer le mouvement coopératif mondial.

⁵ L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) rassemble plus de 750 millions de coopérateurs répartis dans les cinq continents.

constituées sous forme coopérative mais ayant une finalité sociale, peuvent aussi être rangées dans cette composante.

2. Les *organisations de type mutualiste* : les sociétés de secours mutuel existent un peu partout et depuis très longtemps. Elles se sont progressivement institutionnalisées et sont devenues, dans divers pays industrialisés, des acteurs importants des systèmes de sécurité sociale ⁶. Mais la composante mutualiste comprend aussi une multitude d'organisations aux dénominations très variées ⁷ qui répondent au besoin des communautés locales d'organiser elles-mêmes une prévoyance collective, dans des pays où les systèmes de sécurité sociale sont embryonnaires et ne couvrent qu'une faible partie de la population. Elles peuvent mutualiser des risques aussi divers que ceux liés à la santé (paiement des soins, achat de médicaments, frais d'hospitalisation), au décès (soutien matériel de la famille du défunt), à des funérailles, à des mauvaises pêches ou récoltes, etc.

3. Les *organisations associatives* : la liberté d'association est aujourd'hui formellement reconnue dans la plupart des pays du monde, mais elle s'exprime dans des formes juridiques très variées et dans des environnements plus ou moins favorables. En pratique, on rassemble dans cette troisième composante toutes les autres formes de libre association de personnes visant la production de biens ou de services sans une finalité première de profit. Il va de soi que les appellations sont ici aussi extrêmement diversifiées : associations ou organisations sans but lucratif, *nonprofit organizations*, *voluntary organizations*, organisations non gouvernementales, associations *ideel*, etc. En outre, on rattache souvent à cette composante les fondations et certaines organisations plus spécifiques à certains pays, comme par exemple les *charities* anglaises.

Enfin, si cette première approche de l'économie sociale se fonde sur l'identification de grands types institutionnels, elle n'impose pas un degré précis de formalisme juridique. Certes, lorsque l'on cherche à rassembler des données statistiques, la personnalité juridique des organisations s'avère souvent un critère essentiel de repérage. Mais suivant la perspective adoptée, on peut aussi rattacher, à ces trois composantes, des initiatives qui ont un caractère durable mais informel. C'est là un point très important car il existe de très nombreuses "associations de fait" dans les pays industrialisés (et encore bien plus d'activités informelles dans les pays du Sud que l'on peut dire apparentées à des organisations coopératives, mutualistes ou associatives).

⁶ Beaucoup d'entre elles en Europe sont rassemblées au sein de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM).

⁷ Très souvent, ces dénominations proviennent de la culture locale et évoquent des valeurs ou pratiques de solidarité communautaire.

L'approche normative

La seconde manière d'appréhender l'économie sociale consiste à souligner les principes que les entités qui la composent ont en commun. Autrement dit, il s'agit de montrer aussi précisément que possible pourquoi on peut ranger sous une même appellation des entreprises et organisations finalement très diversifiées, et en quoi celles-ci se distinguent de façon commune du secteur privé classique et du secteur public.

Il y a aujourd'hui un très large accord pour situer ces spécificités communes au niveau des finalités de l'activité productive et au niveau des modes d'organisation interne des entreprises concernées. Il existe sans doute plusieurs manières de formuler ces spécificités mais en voici une qui présente l'avantage de combiner d'emblée l'approche juridico-institutionnelle déjà évoquée et l'affirmation des valeurs et principes qui régissent le troisième secteur (l'approche normative ou éthique). Cette définition, qui sert de référence dans plusieurs pays, s'énonce comme suit :

"L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

1. finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;
2. autonomie de gestion;
3. processus de décision démocratique;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."

Avec la finalité de service, on insiste sur le fait que l'activité d'économie sociale est un service rendu aux membres ou à une collectivité plus large et non un outil de rapport financier pour le capital investi. Le dégagement d'éventuels excédents est alors un moyen de réaliser ce service mais non le mobile principal de l'activité.

L'autonomie de gestion vise principalement à distinguer l'économie sociale de la production de biens et services par les pouvoirs publics. En effet, les activités économiques menées par ces derniers ne disposent pas généralement de la large autonomie qui constitue un ressort essentiel de toute dynamique associative.

La démocratie dans le processus de décision renvoie théoriquement à la règle "une personne-une voix" (et non "une action-une voix") ou du moins à une stricte limitation du nombre de voix par membre dans les organes souverains. Au-delà de la diversité des pratiques effectives, elle souligne avant tout le fait que la qualité de membre et la

participation aux décisions n'est pas d'abord fonction, comme dans les entreprises classiques, de l'importance du capital détenu.

Enfin, le quatrième principe, la primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus couvre des pratiques très variées au sein des organisations d'économie sociale : rémunération limitée du capital, répartition des excédents entre les travailleurs ou entre les membres-usagers sous forme de ristourne, mise en réserve d'excédents pour le développement de l'activité, affectation immédiate de ceux-ci à des fins sociales, etc.

II. Les travaux statistiques sur l'économie sociale

Dès le début des années 80, le Comité Économique et Social des Communautés Européennes a cherché à améliorer la connaissance des "organisations coopératives, mutualistes et associatives" dans l'ensemble des pays membres. Il a pour cela collecté une vaste documentation auprès de multiples groupements et fédérations. Il ne s'agissait pas encore d'une démarche comparative intégrée mais un grand nombre de données historiques, organisationnelles, administratives et statistiques furent ainsi rassemblées et publiées en 1986 ⁸.

Une démarche analogue mais beaucoup plus synthétique fut suivie quelques années plus tard en vue d'introduire dans le "Panorama of EC Industry 1991-1992" un chapitre consacré aux coopératives, mutualités et associations ⁹. Par une série de tableaux présentant quelques variables clés pour chacune des grandes branches d'activités coopératives et mutualistes (crédit, assurance, agriculture, distribution, etc.), ce chapitre offrait pour la première fois un aperçu statistique général de deux des trois composantes de l'économie sociale dans l'ensemble des pays de la Communauté Européenne. Il mettait notamment en évidence l'importance considérable de plusieurs segments de l'économie sociale : les 36 000 coopératives existant en 1988 regroupaient 12 millions de membres ¹⁰ et employaient plus de 720 000 personnes; les 13 800 coopératives de production fédérées à l'échelle européenne comptaient plus de 700 000 travailleurs; la part globale de marché des banques coopératives était de 17 %; le chiffre d'affaires de l'ensemble du tourisme social organisé par des coopératives, des mutualités ou des associations avoisinait les 4 milliards d'ECU; quant à la mutualité, elle apparaissait comme le plus grand mouvement social européen avec près de 100 millions de bénéficiaires pour un volume d'activités d'environ 30 milliards d'ECU; pour les associations par contre, l'étude ne fournissait que des données

⁸ Comité Économique et Social des Communautés Européennes(1986).

⁹ Boniver, Defourny et Richelot (1991). Cette synthèse fut publiée en 5 langues.

¹⁰ La plupart des agriculteurs européens (ils étaient 9 millions en 1988) sont membres de plusieurs coopératives.

plus éparses illustrant le poids de cette composante dans certains pays ou dans certaines branches d'activités.

C'est peu après, en 1992, que fut publié l'ouvrage "Économie sociale - The Third Sector"¹¹ préparé depuis 1988 par une équipe de recherche internationale travaillant sous les auspices du CIRIEC¹². Il traduisait un effort intégré de délimitation de l'économie sociale à la fois sur le plan conceptuel et statistique : pour neuf pays, ces chercheurs avaient tenté d'identifier d'une part, les catégories d'entreprises et d'organisations qui forment le noyau dur de l'économie sociale, d'autre part celles qui se situent plutôt à sa périphérie parce qu'elles ne présentent qu'une partie des caractéristiques retenues pour définir l'économie sociale. En outre, s'il couvrait sept pays européens, cet ouvrage offrait aussi une analyse parallèle pour l'Amérique du Nord (États-Unis et Québec). Certes, les données statistiques n'étaient pas harmonisées mais, pour chaque pays, une description qualitative et quantitative de l'ensemble des composantes du troisième secteur était proposée.

Enfin, relevons que la Commission Européenne a elle aussi poursuivi ses efforts pour déboucher en 1997 sur une publication d'Eurostat intitulée "Le secteur coopératif, mutualiste et associatif dans l'Union Européenne". Ce document traduisait un début de prise en compte de l'économie sociale par les appareils statistiques officiels puisqu'il avait principalement été réalisé par les instituts nationaux de statistique. Combinant les résultats d'enquêtes réalisées en 1991 et 1995, il se centrait sur quatre variables : le nombre d'entreprises, le nombre de membres, le nombre de travailleurs et un indicateur du volume d'activité. Bien que de nombreuses difficultés n'avaient pu être surmontées que de manière très imparfaite, cet inventaire permettait notamment d'affirmer que les coopératives, mutuelles et associations employaient au début des années 90 plus de 5 millions de salariés dans l'Union Européenne, que les coopératives regroupaient près de 54 millions de membres et les mutuelles environ

95 millions. En outre, dans quatre grands pays de l'Union, les associations représentaient à elles seules plus de 800 000 entités économiques employant quelques 3 millions de salariés en équivalents temps plein.

III. Le concept de *nonprofit sector*

Comme pour l'économie sociale, il n'existe pas une définition universellement acceptée du *nonprofit sector*. Cependant, dans la perspective d'inventaires statistiques, il est difficile

¹¹ Defourny et Monzon Campos (1992). Cet ouvrage a aussi été publié en espagnol (1992) et en japonais (1995).

¹² Centre International de Recherche et d'Information sur l'Économie publique, sociale et coopérative.

aujourd'hui de ne pas se référer au cadre conceptuel qui a été construit pour la vaste étude comparative internationale coordonnée par l'Université américaine Johns Hopkins depuis 1990 ¹³.

Pour l'ensemble des chercheurs associés à ce projet, le *nonprofit sector* est composé des organisations qui présentent les caractéristiques suivantes :

1. elles sont formelles, c'est-à-dire qu'elles ont un certain degré d'institutionnalisation, ce qui suppose généralement la personnalité juridique;
2. elles sont privées, c'est-à-dire distinctes de l'État et des organisations directement issues des pouvoirs publics;
3. elles sont indépendantes, au sens où elles doivent avoir leurs propres règles et instances de décision;
4. elles ne peuvent distribuer de profit à leurs membres et à leurs administrateurs. Cette "contrainte de non distribution du profit" est au coeur de toute la littérature sur les NPO;
5. elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévoles et/ou de donateurs, et elles doivent résulter d'une adhésion libre et volontaire de leurs membres.

Convergences et divergences avec le concept d'économie sociale

La comparaison de cette définition avec celle de l'économie sociale fait d'abord apparaître d'importantes convergences ¹⁴ : le critère de formalisation fait écho à l'approche juridico-institutionnelle même si celle-ci met seulement en évidence trois types de statuts ¹⁵; le caractère privé des *NPO* se retrouve aussi implicitement dans la même approche puisqu'il s'agit généralement de statuts de droit privé; le critère d'indépendance des *NPO* est très proche de celui requérant une autonomie de gestion pour l'économie sociale; enfin, le dernier critère pour les *NPO*, marqué par la tradition britannique du volontariat, est en pratique satisfait dans la plupart des organisations de l'économie sociale ¹⁶.

En fait, les principales divergences se concentrent à deux niveaux ¹⁷. D'une part, l'approche "économie sociale" insiste sur le fonctionnement démocratique des organisations, alors qu'on ne trouve rien de tel dans l'approche *nonprofit*. D'autre part, par sa contrainte de non

¹³ Voir Salamon & Anheier (1997).

¹⁴ Sur ces convergences, voir aussi Archambault (1996).

¹⁵ Dans les faits, la plupart des *NPO* ont un statut qui permet de les ranger dans les composantes associative ou mutualiste pourvu qu'on ait de celles-ci la vision large évoquée plus haut.

¹⁶ Les statuts coopératifs, mutualistes et associatifs stipulent généralement une démarche libre et volontaire des membres et les administrateurs de ces organisations siègent le plus souvent à titre bénévole.

¹⁷ Pour une justification de ces divergences, voir notamment S. Mertens (1999 a)

distribution des profits, l'approche exclut pratiquement toute la composante coopérative de l'économie sociale, puisque les coopératives redistribuent généralement une part de leurs excédents à leurs membres. Elle écarte aussi une partie de la composante mutualiste lorsque des mutuelles d'assurance ristournent leurs excédents à leurs membres sous forme de diminution des cotisations ultérieures.

Une autre façon de résumer ces différences consiste à dire ceci : le centre de gravité conceptuel de l'approche *nonprofit* se trouve dans la contrainte de non distribution des profits, ce qui la rend très pertinente pour saisir les associations sans but lucratif, tandis que le concept d'économie sociale doit beaucoup aux principes coopératifs dont le coeur est davantage la recherche de la démocratie économique¹⁸.

Forces et limites respectives des deux concepts

Ces différences permettent-elles de préférer une approche plutôt que l'autre ? Dans une perspective qui viserait à couvrir à la fois les pays industrialisés et le monde en développement, nous ne cachons pas notre nette préférence pour le concept d'économie sociale¹⁹. Par contre, pour rendre compte des réalités du troisième secteur dans l'Union Européenne ou en Amérique du Nord, les deux approches nous paraissent plus complémentaires que concurrentes. Passons brièvement en revue quelques-unes de leurs forces et faiblesses respectives.

L'intérêt croissant que l'on constate pour le troisième secteur tient notamment à l'émergence ces deux dernières décennies d'une multitude d'initiatives qui ne s'inscrivent ni dans le secteur privé capitaliste ni dans le secteur public. Or, ce nouvel entrepreneuriat collectif largement porté par la société civile s'exprime tantôt dans des cadres coopératifs, tantôt dans des cadres juridiques plus typiquement *nonprofit* : les initiatives que l'on appelle de plus en plus souvent "entreprises sociales" et qui émergent un peu partout en Europe choisissent plutôt des statuts coopératifs en Italie, au Portugal, en Espagne et en Finlande, tandis qu'elles prennent plus souvent la forme d'associations sans but de lucre ou un statut apparenté dans la plupart des autres pays de l'Union Européenne²⁰. Il en va souvent de même des dynamiques socio-économiques qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle le *community development* dans bien des pays anglo-saxons²¹. Ces dernières années ont même vu plusieurs législations nationales reconnaître de nouvelles formes de "coopératives

¹⁸ Sur le lien entre économie sociale et pensée coopérative, voir par exemple Marée & Saive (1983).

¹⁹ Voir à ce sujet Defourny et Develtere (1999).

²⁰ Voir les travaux du Réseau européen EMES (1999) sur l'émergence des entreprises sociales dans tous les pays de l'Union Européenne.

²¹ Voir par exemple Favreau & Lévesque (1996).

sociales" (Italie, Portugal) ou de "sociétés à finalité sociale" (Belgique) qui marient explicitement dynamiques commerciales à la manière des coopératives et objectifs sociaux plus proches des *NPO* traditionnelles. En d'autres termes, à l'intérieur de l'Union Européenne, mais aussi dans d'autres régions du monde occidental (notamment au Canada), le clivage entre coopératives et *NPO* apparaît à nouveau moins fort que si l'on prend pour principale référence la réalité des États-Unis.

On objectera sans doute que les coopératives plus anciennes se sont souvent transformées au point de réduire à peu de chose la distance qui les sépare des entreprises privées classiques et que leur parenté avec des dynamiques associatives sans but lucratif semble parfois avoir complètement disparu. Cependant, on ne peut pour autant ignorer toutes les expériences qui sont parvenues à garder de véritables spécificités coopératives²².

Ensuite, on peut noter que l'approche "économie sociale" insiste davantage sur la dimension socio-politique des entités du troisième secteur et sur leurs liens plus ou moins forts avec un projet ou un mouvement plus large. La définition des *NPO* met elle aussi l'accent sur l'engagement volontaire des membres, ce qui suppose leur adhésion au projet de l'organisation. Mais cette dernière est considérée de façon plus micro-économique ou micro-sociale²³. Il est difficile de privilégier sur cette base l'une ou l'autre approche car les dynamiques à l'oeuvre dans le troisième secteur sont extrêmement variables selon les époques, les lieux ou les secteurs d'activité. Mais comment nier que très souvent, de nombreuses initiatives, mêmes très "micro", se sont inscrites et s'inscrivent encore dans une perspective de changement social ? C'était évident au siècle dernier en Europe avec les coopératives et sociétés de secours mutuel portées par les mouvements ouvriers et paysans. Cela reste vrai pour de nombreuses activités économiques impulsées par des mouvements comme ceux liés à l'écologie, à la coopération au développement, au commerce équitable, à la finance éthique, à la lutte contre l'exclusion sociale, à l'émancipation féminine, etc.²⁴

Venons-en à présent aux limites du concept d'économie sociale par rapport à celui de *nonprofit sector*. On peut d'abord noter que le premier étant plus large que le second, l'hétérogénéité des organisations couvertes est plus grande avec une analyse en termes d'économie sociale. En outre, on a déjà évoqué l'affaiblissement des parentés entre

²² Voir par exemple à ce sujet Lévesque, Malo et Girard (1999).

²³ Il est révélateur que ce soit l'abréviation "*NPO*" (et non "*NPS*" pour *nonprofit sector*) qui se soit imposée dans cette approche, alors que l'expression "économie sociale" suggère d'emblée une vision plus globale.

²⁴ Et que dire des pays en développement où la plupart des initiatives de type coopératif, mutualiste ou associatif sont l'expression de sociétés civiles qui affirment de plus en plus leur volonté de prendre en main leur destinée, y compris sur le plan politique ?

certaines entités de celle-ci. Mais la diversité est-elle moins grande au sein de ce qu'on appelle sans hésitation le "secteur privé", qui fait cohabiter le commerçant de quartier et les sociétés multinationales ?

Pour notre part, nous sommes convaincus que le principal désavantage du concept d'économie sociale est d'ordre terminologique et linguistique. Du fait de la suprématie internationale de la langue anglaise, le terme *nonprofit* ne requiert généralement pas de correspondants dans les autres langues, ce qui n'est pas le cas de l'expression "économie sociale". Or celle-ci se traduit difficilement dans certaines langues ou alors elle désigne des réalités différentes²⁵. Dans ce cas, il y a néanmoins deux issues possibles. La première consiste à privilégier l'appellation *third sector* comme le font souvent les scientifiques à l'échelle internationale et à assimiler complètement économie sociale et troisième secteur. L'autre, moins élégante mais plus explicite, consiste à aligner les composantes de l'économie sociale, chacune étant traduite en fonction des contextes. On a déjà vu que cette formule est régulièrement adoptée à l'échelle de l'Union Européenne.

IV. Les travaux statistiques sur le *nonprofit sector*

Jusqu'au début des années 90, les seuls travaux de collecte d'informations statistiques que l'on connaît sur le secteur *nonprofit* s'inscrivent dans des contextes géographiques nationaux (USA, Royaume Uni, etc.). Afin de promouvoir une meilleure connaissance du secteur, tant au niveau national que dans une perspective de comparaison entre pays, l'Université Johns Hopkins (Baltimore, USA) a lancé, dès 1990, un vaste programme international de recherche sur le secteur *nonprofit*.

Les équipes des différents pays associés à la recherche ont suivi une démarche commune, à la fois en termes de méthodologie et d'objectifs. Deux éléments importants de la méthodologie méritent d'être signalés ici. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, les chercheurs ont adopté une définition commune du secteur *nonprofit*. Celle-ci repose sur cinq caractéristiques que doivent rencontrer les organisations qui en font partie (existence institutionnelle, caractère privé, contrainte de non-distribution du profit, indépendance, adhésion libre et participation volontaire)²⁶. Ensuite, devant l'incapacité des nomenclatures d'activité usuelles et reconnues au niveau international à appréhender correctement les activités réalisées au sein des *NPO*, les chercheurs associés ont construit

²⁵ En allemand, par exemple, la "*Soziale Marktwirtschaft*" (économie sociale de marché) désigne le modèle économique de la République Fédérale dans son entièreté.

²⁶ La construction de cette définition est explicitée et détaillée dans L.M. Salamon et H.K. Anheier (1992 a).

une nomenclature propre au secteur *nonprofit* : *l'International Classification of Nonprofit Organizations (ICNPO)*. Cette nomenclature compte 11 groupes et, au niveau le plus détaillé, une trentaine de sous-groupes²⁷.

Le programme comparatif Johns Hopkins s'est, jusqu'à présent, articulé en deux phases. Huit pays ont participé aux travaux de la première phase²⁸ (1990-1994) et le programme a été ensuite étendu à 29 pays²⁹. Au cours de ces deux phases, la recherche a essentiellement porté sur une description, en termes statistiques, du secteur des organisations *nonprofit* (nombre d'organisations, ressources, dépenses, emploi, bénévolat, membership, output) et sur une analyse des contextes juridique, historique et politique dans lesquels elles évoluent. Les résultats de la partie statistique ont été rassemblés dans un document de synthèse publié fin 1998 "*The emerging sector revisited - a summary*"³⁰.

Ce document révèle, s'il en était encore besoin, l'importance réelle en termes économiques du secteur étudié. Au niveau de l'ensemble des pays impliqués dans l'étude, ce secteur représenterait près de 20 millions d'emplois (exprimés en équivalent temps plein), soit environ 5% de l'emploi non-agricole. Quand on porte une attention plus particulière aux pays de l'UE, on constate que la densité de l'emploi *nonprofit* y est variable. Le rapport entre l'emploi *nonprofit* et l'emploi non agricole (en équivalent temps plein) dépasse 10% dans trois pays : les Pays-Bas, l'Irlande et la Belgique³¹. Il n'atteint pas 5% dans les autres pays de l'UE concernés par la recherche. D'une manière générale, le secteur *nonprofit* générerait environ 4% du PIB total des pays étudiés et, s'il était lui-même un pays, il occuperait le 8ème rang mondial au classement des producteurs (devant le Brésil ou la Canada, par exemple).

L'étude présente également des tableaux intéressants qui donnent un aperçu de la structure d'activité du *nonprofit* dans les différentes régions du monde. Les pays d'Europe occidentale s'inscrivent de manière plus marquée que les autres dans un modèle de secteur *nonprofit* où les services de type *welfare* dominent: la santé, l'action sociale et l'éducation en constituent incontestablement les branches les plus institutionnalisées. Suite aux choix

²⁷ Voir L.M. Salamon et H.K. Anheier (1992 b).

²⁸ Les pays participants à la première phase sont les suivants : USA, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Suède, Hongrie et Japon. Les résultats de cette phase I sont synthétisés dans L.M. Salamon et H.K. Anheier (1996)

²⁹ Sur les 29 pays associés à la phase II, seuls 22 pays ont réussi à contribuer de façon complète à l'élaboration du panorama statistique du secteur *nonprofit*. Parmi ces 22 pays, on compte 9 pays d'Europe occidentale (Finlande, Espagne, Irlande, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, France, Autriche, Royaume-Uni), 4 pays d'Europe Centrale et de l'Est, 5 pays d'Amérique Latine et 4 pays "développés" qui ne se situent pas en Europe.

³⁰ L.M. Salamon, H.K. Anheier and Associates (1998)

³¹ Ce résultat les place tous les trois dans le trio de tête des pays à forte densité associative

politiques qui ont été posés dans la plupart des pays ouest-européens en matière de fourniture de services collectifs, cette prédominance explique le rôle majoritaire joué par les ressources publiques dans le financement du secteur *nonprofit* en Europe.

Dans les tout prochains mois, des synthèses nationales ainsi que des analyses comparatives seront publiées et viendront compléter utilement les informations aujourd'hui disponibles sur le secteur *nonprofit* dans les différents pays associés à cette première étude d'envergure internationale.

V. Vers une intégration du troisième secteur dans les comptes nationaux

Si l'amélioration de la connaissance statistique du troisième secteur a, jusqu'à présent, surtout reposé sur des équipes de recherche universitaires, on doit se demander comment celui-ci pourrait à terme être mieux appréhendé par les appareils statistiques officiels et en particulier à travers la comptabilité nationale des différents pays. En effet, les comptes nationaux ont pour mission de rassembler et de présenter, de façon récurrente et dans un cadre rigoureux et cohérent, des informations portant sur l'activité de l'ensemble des opérateurs économiques de la nation. Par le champ qu'ils couvrent, ils détiennent forcément des informations sur ces opérateurs particuliers que sont les entreprises et organisations du troisième secteur. En outre, la législation européenne impose, depuis peu, aux divers États-Membres de suivre, pour l'établissement de leurs comptes nationaux, la dernière version du système européen de comptabilité nationale (SEC 1995)³². L'utilisation obligatoire d'une méthodologie commune rendra, petit à petit, les comparaisons entre pays plus pertinentes et permettra, à terme, la mise sur pied d'une comptabilité au niveau de l'Union.

Bien que le système semble, à première vue, apte à délivrer des données sur le troisième secteur dans chaque pays de l'Union Européenne, certaines conventions sur lesquelles il repose ne l'y autorisent pas. Si, par nécessité de synthèse, il regroupe les opérateurs économiques qui ont un comportement économique analogue au sein d'ensembles appelés secteurs institutionnels, le SEC 1995 ne reconnaît toutefois pas l'existence du secteur de l'économie sociale ni même du *nonprofit sector* tel qu'évoqué plus haut. Les entités de l'économie sociale sont en réalité éclatées entre les cinq secteurs institutionnels qu'il distingue : les sociétés non financières (S11), les sociétés financières (S12), les administrations publiques (S13), les ménages (S14) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S15). Le tableau 1 ci-dessous décrit cet éclatement.

³² Le SEC 1995 est directement inspiré du système de comptabilité nationale des Nations-Unies (SNA 1993).

Ainsi, les sociétés coopératives se retrouvent classées en S11 ou S12 selon qu'elles ont ou non une activité principale financière. Le classement des mutuelles dépend, d'une part de la nature de leurs ressources (qui les catalogue comme producteurs marchands ou non marchands) ³³ et, d'autre part, de leur degré d'implication dans le système de sécurité sociale obligatoire de leur pays. Par conséquent, on peut les retrouver en S12, S13 ou S15. Quant au classement des associations, il repose sur leur dimension, sur la nature de leurs ressources (qui les catalogue comme producteurs marchands ou non marchands), sur leur activité principale et sur le degré de contrôle public à leur égard. En théorie, on peut donc trouver des associations dans chacun des cinq secteurs institutionnels prévus par le SEC.

Tableau 1 Classement institutionnel des organisations d'économie sociale

Formes	Classement par le SEC 1995
Sociétés coopératives	<ul style="list-style-type: none"> - en Sociétés non financières (S11) si l'activité principale consiste à produire des biens et services non financiers - en Sociétés financières (S12) si l'activité principale est l'intermédiation financière
Mutuelles	<ul style="list-style-type: none"> - en Sociétés financières (S12) si elles sont des producteurs marchands - en Administrations publiques (S13) si elles sont des producteurs non marchands qui participent à l'organisation de la sécurité sociale obligatoire - en ISBLSM (S15) si elles sont des producteurs non marchands, non contrôlés et principalement financés par les pouvoirs publics et si elles ne participent pas à l'organisation de la sécurité sociale obligatoire
Associations	<ul style="list-style-type: none"> - en Sociétés non financières (S11) si elles sont des producteurs marchands dont l'activité principale consiste à produire des biens et services non financiers - en Sociétés financières (S12) si elles sont des producteurs marchands dont l'activité principale est l'intermédiation financière - en Administrations publiques (S13) si elles sont des producteurs non marchands contrôlés et principalement financés par les pouvoirs publics - en Ménages (S14) si elles sont d'importance mineure ou si elles n'ont pas de personnalité juridique - en ISBLSM (S15) si elles sont des autres producteurs non marchands, non contrôlés et principalement financés par les pouvoirs publics

³³ Quand le SEC classe les producteurs, il établit d'abord une distinction fondamentale entre les producteurs marchands et les producteurs non marchands. Les premiers se distinguent des seconds parce qu'ils couvrent plus de 50 % de leurs coûts de production à l'aide du produit de leurs ventes.

Les conventions relatives au classement des unités institutionnelles provoquent l'éclatement du secteur de l'économie sociale entre les différents secteurs institutionnels et, partant, en compromettent la visibilité. Le secteur des ISBLSM (S15) est le seul qui ne regroupe que des organisations appartenant à l'économie sociale. Dans les autres secteurs, les organisations d'économie sociale sont amalgamées à d'autres organisations (sociétés à but lucratif, ménages ou administrations publiques) et il est impossible de les isoler. Par facilité, on peut être tenté de réduire le secteur de l'économie sociale aux seules organisations classées dans le secteur des ISBLSM mais cela contribuerait à en donner une image tronquée.

Pour dépasser cette limite inhérente aux conventions adoptées, nous proposons de suivre les recommandations du SEC et d'envisager, à moyen terme et en collaboration avec les organismes officiels chargés de l'élaboration des comptes nationaux, la construction d'un compte satellite du troisième secteur ³⁴. La prochaine tâche à l'agenda des promoteurs du programme comparatif Johns Hopkins est précisément la mise au point d'une méthodologie pour un compte satellite du secteur *nonprofit*, en collaboration avec les Nations-Unies. Le caractère obligatoire du SEC 1995 et les exigences de ce système en matière de collecte statistique donnent aux pays de l'Union Européenne une longueur d'avance et laissent croire qu'en ce qui les concerne, la construction d'un tel compte satellite n'est pas irréalisable. Toutefois, cela nécessitera avant tout que l'on puisse accomplir un effort considérable dans le repérage des formes juridiques des organisations économiques au sein de chaque secteur institutionnel.

Conclusion

Il reste encore beaucoup à faire pour que les spécificités et l'importance quantitative du troisième secteur soient pleinement reconnues. Pour les économistes et les statisticiens notamment, la prise en compte des dimensions non monétaires du troisième secteur (comme le bénévolat) ou de ses dimensions informelles (comme les associations de fait), constituent encore des défis considérables. Cependant, on ne peut qu'être frappé par l'ampleur du chemin parcouru en une vingtaine d'années.

Dans cette longue marche, certains verront comme un handicap le fait que coexistent encore des conceptualisations différentes du troisième secteur. Nous pensons au contraire que jusqu'à présent, celles-ci se sont révélées très complémentaires. Sur le plan statistique

³⁴ Déjà utilisés dans certains pays (surtout en France) depuis de nombreuses années et recommandés dans la dernière version du SEC, les comptes satellites constituent un cadre souple, bien adapté à la description notamment des activités non-marchandes. Ils offrent l'avantage de répondre à des besoins statistiques particuliers tout en autorisant l'articulation avec le cadre central des comptes nationaux.

en particulier, l'approche "économie sociale" a surtout permis une amélioration considérable de la connaissance des différentes branches d'activités coopératives et mutualistes. A l'inverse, la composante associative est souvent restée une zone d'ombre qu'ont remarquablement éclairée les travaux qui se sont inscrits dans l'approche *nonprofit*. En ce sens, un travail simultané à partir des deux approches reste souhaitable ³⁵.

Plus fondamentalement encore, ce pluralisme conceptuel nous paraît un passage obligé pour éviter une simple transposition des cadres de pensée américains sur les réalités européennes, beaucoup plus diversifiées et souvent plus riches par leur épaisseur historique. En ce sens, il importe plus que jamais de poursuivre les efforts visant à confronter les différentes cultures et sensibilités à l'égard du troisième secteur et de ces nouvelles formes d'entrepreneuriat collectif qui, un peu partout, réinventent un espace entre le secteur privé traditionnel et le secteur public.

Bibliographie

- ARCHAMBAULT E., (1996), *Le secteur sans but lucratif - Associations et fondations en France*, Economica, Paris.
- BEN-NER A. & GUI B., (eds.), (1991), "The Nonprofit Sector in the Mixed Economy", Special issue of the *Annals of Public and Co-operative Economics*, vol. 62, n° 4.
- BIRCHALL J., (1997), *The International Co-operative Movement*, Manchester University Press, Manchester.
- BONIVER V., DEFOURNY J. & RICHELLOT C., (1991), "Co-operative, Mutual and Nonprofit Organisations in the European Community", *Panorama of EC Industry*, Commission of the European Communities, Luxembourg.
- COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, (1986), *Les organisations coopératives, mutualistes et associatives dans la Communauté européenne*, Delta, Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE, (1996), *Système européen des comptes - SEC 1995*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- DEFOURNY J. & DEVELTERE P. (1999), "Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud", dans *L'économie sociale au Nord et au Sud*, (J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, eds), pp. 25-56.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P. & FONTENEAU B. (eds.), (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éditions De Boeck, Paris et Bruxelles.

³⁵ En Europe d'ailleurs, certaines équipes de recherche qui travaillent sur l'ensemble de l'économie sociale, participent en même temps au programme Johns Hopkins sur le "nonprofit sector".

- DEFOURNY J., FAVREAU L. & LAVILLE J.-L., (eds.), (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris.
- DEFOURNY J. & MONZÓN CAMPOS J.-L., (eds.), (1992), *Économie sociale - The Third Sector*, De Boeck, Bruxelles.
- DESROCHE H., (1976), *Le projet coopératif*, Les Éditions Ouvrières, Paris.
- DEVELTERE P., (1994), *Co-operation and Development*, Acco, Louvain.
- EMES NETWORK, (1999), *The Emergence of Social Enterprises as a Response to Social Exclusion in Europe*, Targeted Socio-Economic Research for the European Commission, 1996-1999.
- EVERS A., (1995), "Part of the Welfare Mix. The Third Sector as an Intermediate Area", in *Voluntas*, vol. 6, n° 2, pp. 159-182.
- FAVREAU L. & LÉVESQUE B., (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- GUESLIN A., (1987), *L'invention de l'économie sociale*, Economica, Paris.
- JAMES E. & ROSE-ACKERMAN S., (1986), *The Nonprofit Enterprise in Market Economies, Fundamentals of Pure and Applied Economics*, Harwood Academic Publishers, Londres.
- JAMES E., (ed.)(1989), *The Nonprofit Organisations in International Perspective. Studies in Comparative Culture and Policy*, Oxford University Press, New York.
- LAVILLE J.-L., (ed.)(1994), *L'économie solidaire - une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LÉVESQUE B., MALO M.-C. & GIRARD J.-P., (1999), "L'ancienne et la nouvelle économie sociale", dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau (eds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Paris et Bruxelles, pp. 195-215.
- MAREE M. & SAIVE M.-A., (1983), *Économie sociale et renouveau coopératif. Définition et problèmes de financement*, Travaux de recherche du CIRIEC, n° 83/07, Liège.
- MERTENS S., (1999a), "Nonprofit Organisations and Social Economy : Two Ways of Understanding the Third Sector", *Annals of Public and Cooperative Economics*, à paraître.
- MERTENS S., (1999b), "Du traitement des associations par les appareil statistiques officiels à la nécessaire construction d'un compte satellite", Centre d'Économie Sociale, Université de Liège.
- MIGNOT D., DEFOURNY J. & LECLERC A., (1999), "Un siècle d'histoire coopérative à travers les statistiques de l'ACI", *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 70, n° 1, pp. 75-105.
- PESTOFF V.A., (1992), "Third Sector and Co-operative Services - An alternative to Privatization", *Journal of Consumer Policy*, vol. 15, Stockholm University.

- SALAMON L. & ANHEIER H., (1992a), "In search of the nonprofit sector, I. The question of definitions", *Voluntas*, vol.3, n°2, pp.125-151
- SALAMON L. & ANHEIER H., (1992a), "In search of the nonprofit sector, II. The problem of classification", *Voluntas*, vol.3, n°3, pp.267-311
- SALAMON L. & ANHEIER H., (eds.), (1994), *The Emerging Sector. An Overview*, Johns Hopkins University, Baltimore.
- SALAMON L. & ANHEIER H., (1997), *Defining the Nonprofit Sector : A Cross-national Analysis*, Manchester University Press, Manchester.
- SALAMON L., ANHEIER H. & Associates (1998), *The Emerging Sector Revisited*, Johns Hopkins University, Baltimore.
- WEISBROD B.A., (1988), *The Nonprofit Economy*, Harvard University Press, Cambridge.